

Les SOFICA : Sociétés de Financement de l'Industrie Cinématographique et de l'Audiovisuel

La souscription de parts de SOFICA permet aux particuliers d'investir dans la production de films et dans des activités liées au cinéma et à l'audiovisuel.

L'investissement est généralement compris entre 5.000 €(montant de souscription minimum souvent appliqué par les SOFICA) et 18.000 €(plafond de déductibilité du revenu imposable).

La rentabilité aléatoire de ce type d'investissement est compensée par des avantages fiscaux attractifs qui justifient généralement à eux seuls la souscription.

Néanmoins, des formules plus sécurisées ont vu le jour ces dernières années.

Voici les différentes caractéristiques des investissements dans les Sociétés Sofica.

Tranche Marginale d'imposition	Indifférent
Montant annuel d'impôt	Indifférent
Objectifs	Défiscalisation
Mécanisme	Investissement dans une société qui finance les productions cinématographiques ou audiovisuelles françaises amenant à des réductions d'impôts.
Conditions	Société agréée par le ministère de la Culture, dont le capital est agréé par le ministère de l'économie et des finances.
Horizon	5 ans minimum
Apport	Cash
Capacité mensuelle d'épargne	Non nécessaire à l'opération.
Investissement Optimal	18 000 €
Fiscalité	Réduction d'impôt de 40% de l'investissement :-dans la limite de 18 000 € (soit une réduction de 7200 €)-ou de 25% du revenu net global.
Risques	Liés à l'activité des sociétés SOFICA.
Défiscalisation sur l'année en cours	Oui
Autres	Les entreprises passibles de l' IS peuvent pratiquer un amortissement exceptionnel de 50% de leurs souscriptions au capital à la clôture de l'exercice en cours à la date de versement de ces souscriptions.

Exemple d'investissement Sofica

Mr et Mme OSCAR remplissent une déclaration d'impôts commune avec un revenu global d'environ 60 000 € et payent **5 000 €** d'impôts annuellement.

En 2007, ils investissent **12 500 €** dans une société SOFICA. Ne dépassant pas le seuil des 25% du revenu net global de 15 000 € ($60\,000 \times 25\% = 15\,000$), ils bénéficieront d'une réduction d'impôt de $12\,500 \times 40\% = 5\,000$ €. Ils ne payeront donc pas d'impôts durant l'année 2008.

Huit ans plus tard, leurs parts s'élèvent à 15 000 €. Ils ont donc réalisé une plus-value de $15\,000 - 12\,500 = 2\,500$ €. Leur gain total s'élève donc à $2\,500 + 5\,000 = 7\,500$ €, le tout seulement avec 12 500 € d'investissement.